

JOURNAL DE BRUXELLES

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 25 fr. — Six mois, 45 fr. — Un an, 80 fr.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 fr.
 La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17

Directeur gérant : **ALFRED REBOUX**

PRIX DES INSERTIONS
 Annonces: la ligne, 20 c. — Réclames: 30 c. — Faits divers, 50 c.
 Abonnements et annonces: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Cour-Saint-Etienne, 9 bis.
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
 Bruxelles, à l'Office de Publications

ROUBAIX, 10 JUILLET 1884

LES ÉLECTIONS DE MARDI EN BELGIQUE

La leçon que les catholiques belges donnent aux conservateurs du monde entier sur les moyens de délivrer un pays de la tyrannie des sectes devient de plus en plus instructive. En même temps qu'elle frappe de terreur les jacobins de tous les pays, elle impose à tous les esprits vraiment politiques, quelles que soient d'ailleurs leurs préférences doctrinales, une admiration qui va jusqu'à la stupeur.

Faut-il avouer nos appréhensions? Et pourquoi ne point le faire, puisque l'événement qui suit le succès, est évidemment celui qui suit le succès. Nous nous les représentons s'endorment après la victoire et négligent d'en recueillir les fruits. Nous supposons qu'un grand nombre d'électeurs qui avaient voté le 10 juin, jugeraient de peu de conséquence un acte d'abstention le 8 juillet. Nous prévoyions, du reste avec raison, que le parti libéral ferait les derniers efforts pour atténuer la portée morale, sinon l'étendue de sa défaite.

Les résultats du vote qui s'est produit mardi démentent ces jugements pessimistes, que nous nous accusons humblement d'avoir formulés *in petto*. La journée du 8 juillet confirme celle du 10 juin; elle établit que l'immense majorité de la nation belge entend revenir à la pratique d'un gouvernement conservateur. Il s'agissait, comme l'on sait, d'élire les membres du Sénat. D'après les lois de Belgique, cette assemblée se compose de soixante-neuf membres. Le scrutin de mardi a investi définitivement de leur mandat cinquante-neuf sénateurs, dont quarante sont des hommes de droite et dix-neuf des hommes de gauche. Il reste dix élections à parfaire par le ballottage.

Quoi qu'il advienne donc, le ministère conservateur aura acquis dans la Chambre haute une majorité plus considérable encore que celle dont il dispose dans la Chambre basse. Dans ces conditions, le gouvernement d'un pays devient extrêmement facile, et les libéraux eux-mêmes ne s'y trompent pas, car nous avons trouvé dans deux ou trois de leurs journaux cette prophétie attristée: « C'est pour longtemps que les catholiques sont au pouvoir ».

Néanmoins, la fraction politique du parti vaincu essaye de donner le change à l'opinion sur le véritable caractère des élections de mardi. Les huit sénateurs que Bruxelles doit élire sont soumis au scrutin de ballottage; et, bien que ce soit un candidat catholique qui ait obtenu le plus grand nombre de suffrages, les libéraux essayent de présenter cette incertitude du premier résultat comme une demi-victoire et même comme un gage de succès. M. Janson, le personnage prétentieux et amusant qui joue les Gambetta en Belgique, a même organisé mardi d'abord dans la salle gothique de l'Hôtel-Continental, une sorte de représentation théâtrale où le ridicule l'emportait certainement sur l'audace — et cependant l'audace n'y manquait pas.

A la salle gothique, M. Janson a parlé et, à l'Hôtel-Continental, il s'est borné à embrasser M. Croq, afin de marquer par là que les progressistes et les libéraux de l'ancienne école se réconcilient pour faire face à l'ennemi commun. La réconciliation n'y ferait rien: les catholiques sont en possession des charges ministérielles, ils les ont conquises légalement, et celles qui puissent être, dans huit jours, les résolutions du corps des électeurs de Bruxelles, il sera facile au cabinet Malou de faire accepter par la Couronne et les Chambres toutes les mesures qu'il croira devoir prendre pour restituer à la Belgique la paix civile qu'elle semblait avoir perdue.

C'est ici le lieu de faire remarquer que pour réparer les désastres matériels et moraux que dix ans de gouvernement sectaire avaient accumulés en Belgique, ce cabinet conservateur usa à la fois de modération et de vigueur: c'est justement là que git l'enseignement supplémentaire que nous proposons aux méditations des conservateurs français qui ont fait jus qu'au 16 mai et qui n'ont réussi qu'à tout détruire.

Le cabinet Malou, arrivant au pouvoir, et sous le coup d'une élection de sénateurs qui pouvait tourner à sa confusion, n'a destitué qu'un seul gouverneur de province, — c'est le nom que les Belges donnent à leurs préfets; deux autres ont donné leur démission; tout le reste a été maintenu. Quo l'on compare cette conduite réservée aux sauvages exécutions que les républicains français accomplirent après octobre 1877, et dont les libéraux belges leur avaient fourni le modèle lorsqu'ils se saisirent du gouvernement, à la suite de divers mouvements d'émeute.

Mais si le cabinet Malou a été plein de mansuétude à l'égard des personnes, il s'est montré inflexible quant aux principes, et nous n'hésions pas à croire que c'est cette rigueur qui lui a conquis l'estime et la confiance des populations.

L'obligation de construire d'inutiles maisons d'école, que la loi jacobine avait imposée aux communes, avait provoqué, en Belgique comme en France, les plus légitimes résistances. Certaines communes, pourvues déjà de bâtiments scolaires suffisants, avaient

refusé de bâtir à cet effet des édifices nouveaux: on avait nommé des commissaires spéciaux pour les y contraindre. Le cabinet Malou vient de révoquer ces commissaires. Il pourra présenter aux Chambres une loi d'instruction primaire qui rectifiera, dans le sens spiritualiste et chrétien, celle qui avait été votée sous le ministère Frère-Orban.

Ainsi, la révolution libérale et conservatrice est consommée en Belgique; elle l'a été sans violence, presque sans secousses, par le mouvement régulier des opinions libres que les attentats du jacobinisme avaient révoltés.

Puissent les conservateurs et les libéraux français s'inspirer de ce noble exemple! Puissent-ils, comme nos voisins du Nord, comprendre que lorsque la tyrannie des sectes s'exerce sur un pays, tous les honnêtes gens sont solidaires et qu'une seule chose importe à un peuple: se reconquérir lui-même et proclamer son propre affranchissement.

Les nouvelles du Maroc sont mauvaises.

On sait que des fermentations de révolte existent dans certains cantons contre l'empereur et l'on n'a pas oublié que le gouvernement a déclaré qu'il n'interviendrait que si les troubles s'étendaient.

Or, on apprend qu'à Sous comme à Angera, à Zeinour et à Beni-Aros, la rébellion gagne de jour en jour de nouveaux partisans; partout, enfin, les esprits sont tellement surexcités, qu'il sera probablement difficile de localiser l'insurrection dans les provinces sus-mentionnées.

Cette situation anormale est, à coup sûr, plus dangereuse qu'on ne le croit communément.

Le gouvernement marocain et les consuls étrangers sont convaincus qu'il y a là-dessous de nouvelles intrigues forystes, c'est-à-dire françaises. Et la presse transalpine et transpyrénéenne déclare formellement que ce serait une erreur de croire que l'Italie et l'Espagne nous laisseront aller au Maroc, comme nous sommes allés en Tunisie.

M. Léon Say, dans son bureau, s'est déclaré prêt à demander l'application du suffrage universel aux élections sénatoriales, dans le cas où la révision aurait lieu. C'est-à-dire, le système auquel avaient adhéré d'abord M. Dufaure et M. Thiers. Il est vrai, a ajouté M. Léon Say, que le suffrage universel, suivant le projet de M. Dufaure, devait choisir les sénateurs dans certaines catégories d'éligibles. Aujourd'hui encore, soit en reprenant l'idée de ces catégories, soit de toute autre manière, il faudra trouver un contrepoint. De cette déclaration de M. Léon Say, on conclut, lorsqu'elle a été connue à l'issue des bureaux, que si le Congrès se réunissait, on y discuterait de toute chose et du reste. C'est là ce que M. Jules Ferry annonce devoir être une révision limitée.

REVUE DE LA PRESSE

Le 14 Juillet à Toulon

La dépêche du *Moniteur* que nous avons publiée hier, relativement aux ordres adressés de Paris par le gouvernement à Toulon pour la célébration de la fête du 14 juillet dans cette ville déclinée par les ravages du choléra, a produit dans le public une impression des plus pénibles.

M. Paul de Cassagnac s'élève avec une grande sévérité contre la conduite du gouvernement.

Le *Moniteur universel* de ce matin nous donne une nouvelle dont il faudrait peut-être attendre la confirmation, tant elle dépasse les extrêmes limites de la folie.

Nous avons conféré avec un ordre venu de Paris prévoyant l'administration supérieure de la marine, à Toulon, de commencer immédiatement les préparatifs de la fête du 14 juillet et de pavillonner les édifices publics, à l'exception de l'hôpital maritime.

Le soir, paraît-il, il devra y avoir de brillantes illuminations.

Il y a quelque chose de sinistre dans cette injonction du gouvernement de République et les citoyens qui brûlent aux quatre coins des corbeilles semblent n'être que des illuminations suffisantes pour les gens qui nous gouvernent.

On ordonne, de loin, bien entendu, d'y témoigner une vénéable allégresse à laquelle on se garderait bien de participer personnellement.

Mais pourquoi donc le président de la République ne va-t-il pas lui-même ouvrir le bal sur les places publiques de Toulon?

Pourquoi Waldeck et Ferry ne vont-ils pas eux-mêmes, et dans les cabinets particuliers de Saint-Mandrier, affectés spécialement aux cholériques.

L'ordre venu de Paris, s'il en est venu, est une simple manœuvre de franc-tirer, c'est encore heureux qu'on n'ait pas établi un bastingage dans l'hôpital où les morts se comptent par vingtaines par jour.

Que la République pour imaginer qu'on remonte la confiance publique avec des lampions, et qu'on peut dissimuler avec des drapeaux les vides que l'épidémie fait dans la population.

Mais l'idée du gouvernement républicain nous paraît tenace, à Toulon comme à Paris.

Et si l'on n'est pas loin, à Toulon, de mener les enrôlements avec des violons et au son des castagnettes, on se dispose, à Paris, de précipiter la venue du choléra.

ly, Legouet, Lunier, Dujardin-Beaumez, ont voté sa proposition suivante:

« L'Académie, estimant que la réunion d'un grand nombre d'étrangers à Paris, et l'agglomération de la population, pourraient, dans les circonstances présentes, et même en l'absence d'épidémie, avoir de fâcheux résultats pour la santé publique, croit de son devoir de signaler le danger de cette agglomération.

Rien n'y fait, et pour dissimuler les souffrances de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, pour essayer de faire une diversion grossière à la misère publique, la République ordonne qu'on s'y livre au plaisir.

Dans de pareilles conditions, et quand le cœur n'est pas à la gaîté, quand on craint de nouveaux partis l'arrivée de l'épidémie, la fête du 14 juillet, n'est plus une fête, c'est une espèce de macabre ignoble où l'on veut tâcher de noyer les angoisses de l'heure présente et les soucis cruels de l' lendemain.

La myopie

A peine rendu à la lumière, M. Sarcey a fait une question de la myopie. Tout d'abord il considère comme un préjugé absurde la croyance assez répandue que, de toutes les vus, celle des myopes est la plus résistante.

Rien n'est plus faux: s'écrit M. Sarcey, et je supplie tous mes confrères de la République de s'en tenir à la population; je supplie le *Point Journal*, qui a tant de lecteurs dans toutes les classes de la société, de s'abstenir de décrire ce préjugé ridicule. Non, cela n'est point vrai, les vus des myopes ne sont pas les plus résistants; non, les myopes n'ont pas pour compensation à l'ennui de voir mal, l'assurance de voir mieux dans leur vieillesse.

Il faut que mes confrères en myopie se pénètrent bien de cette idée, c'est qu'il n'y a de bonnes vus que les vus normales; c'est que les vus des myopes sont toujours de mauvaises vus; c'est que tout homme qui se sent obligé, par sa vue devenue courte, de prendre des lunettes, doit immédiatement, au lieu de se réjouir comme un imbécile, comme je l'ai fait moi-même, et se dire: « Au moins suis-je sûr que j'ai des yeux solides et qui ne peuvent que s'améliorer avec l'âge. » Outre cet homme-là doit tout de suite aller chez l'oculiste, le consulter, prendre son avis sur les lunettes dont il aura à se servir, sur les précautions qu'il lui faudra prendre.

Et ne lui cachera pas qu'il lui en faudra prendre beaucoup.

Autre préjugé. Les myopes s'imaginent que l'usage des lunettes leur est préjudiciable à la vue. M. Sarcey est d'un avis tout à fait contraire.

Quand je pense que moi, qui me pique de philosophie, moi, moraliste juré, qui me plais à analyser les opinions des hommes pour en discerner le vrai et le faux, je me suis laissé fatiguer par prendre à un lieu commun, à une phrase toute faite, par la seule raison que cette phrase toute faite m'avait été dit dix fois cent fois, mille fois en mon enfance. Quand je pense que le ministère a lire et à écrire des jours entiers sans lunettes, alors que j'aurais été si heureux d'en mettre! Quand je pense que je me privais de ce plaisir initial de voir pour me laisser fatiguer par ceux, et que c'était précisément ce travail excessif auquel je les soumettais qui allait m'en perdre un complètement et mettre l'autre à deux doigts de sa perte.

Où, c'est parce que j'ai cru comme un sot à un dicton banal, dans une chose qui pourtant m'intéressait fort, c'est pour cela que j'ai fallu devenir aveugle.

Que mon travail soit basé sur le papier, les deux yeux se donnaient un mal infini pour converger tous deux sur le même point, qui était trop rapproché de la vision. Le plus faible des yeux avait une congestion. Les yeux se fatiguent de mes lunettes, me servant d'un numéro raisonnable, j'aurais encore cet oeil-là, qui est abimé pour toujours.

Que mon exemple vous serve, ô myopes mes frères! Écrivez en lettres majuscules sur le mur de votre chambre à coucher, de votre cabinet de travail, de votre salle à manger, de votre corridor, écrivez partout ces deux sentences que vous ne sauriez avoir trop souvent sous les yeux, sous vos pauvres yeux:

1° Les mauvaises vus sont des vus mauvaises; 2° Les mauvaises vus qui sont des vus mauvaises doivent, en travaillant, s'aider de lunettes appropriées à ces vus.

N'est-ce pas le cas de dire: *Experto crede Sarcey?*

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 9 juillet.

La révision
 La commission relative à la révision s'est réunie à deux heures; elle s'est immédiatement constituée.

M. Dauphin a été élu président par 18 voix contre 5 à M. Robert de Massy.

M. de Rémusat a été élu secrétaire à la presque unanimité.

La discussion s'engage sur la marche à suivre: les uns proposent de rechercher d'abord si la majorité de la commission est ou non favorable à une révision.

Les autres demandent qu'on commence par la question des garanties; d'autres qu'on aborde tout de suite les articles visés par la résolution de la Chambre.

Aucune décision n'a été prise.

Une discussion s'engage ensuite sur le point de savoir si la discussion en Congrès peut être limitée et ce qui adviendrait si le Congrès se réunissait avec deux programmes d'articles devant lui, l'un émanant d'une Chambre et l'autre de l'autre.

On croit généralement, au Palais-Bourbon, que le Sénat ne rejette pas purement et simplement le projet de révision, il fera tout au moins les plus grands efforts pour retarder la réunion du Congrès.

Les négociations entre les groupes républicains des deux Chambres n'aboutiraient pas au cours de la session actuelle, et par suite, le Congrès ne pourrait délibérer que vers la fin de l'automne.

Monsieur le Comte de Paris
 M. le comte et Mme la comtesse de Paris sont arrivés hier à leur hôtel de la rue de Valenciennes, accompagnés de la princesse Amélie. Ils comptent y passer quelques jours. M. le duc de Montpensier est également à Paris.

crisie du chapitre, cette chapelle a reçu une décoration appropriée à la destination qui lui a été réservée: celle de perpétuer le souvenir du savant évêque d'Orléans, dont le cœur repose sous ses dalles.

Le lord de la chapelle est occupé par un superbe vitrail à trois panneaux, surmontés d'un fronton et dans lesquels sont représentés: saint Pierre, saint Jacques et saint Jean.

Il suffira maintenant de déplacer un confessionnal, qui se trouve à droite dans cette chapelle, pour disposer l'emplacement où doit être érigé le monument dont nous parlons.

Les religieux et les hôpitaux
 L'Union des Filles de la charité et d'autres religieuses ont été invitées officiellement, si non officiellement, par l'administration de l'Assistance publique, à se tenir prêtes à restreindre, en cas de besoin, dans les hôpitaux de Paris, d'où on les a classées.

Mort de Mgr Meirieu
 Mgr Meirieu, évêque démissionnaire de Digne depuis 1870, chevalier de la Légion d'honneur, vient de mourir dans cette ville. Mgr Meirieu, qui avait été nommé évêque de Digne en 1848, était âgé de quatre-vingt-quatre ans. Ses obsèques auront lieu demain, et son corps sera inhumé dans la cathédrale de son ancien siège épiscopal.

Affaire Judet-Lalou
 L'affaire Judet, ancien rédacteur de la France contre le directeur et gérant de ce journal, pour refus d'insertion d'une lettre de M. Judet, en réponse à certains d'articles de M. L'abbé, contenus dans une lettre qu'il a adressée au directeur de l'Agence Havas, le 13 juin, et publiée par la France, est venue aujourd'hui devant le tribunal. L'affaire a été renvoyée pour le 23 juillet.

Manifestation à Marseille
 On distribue sur la voie publique l'avis suivant, signé Gras, conseiller municipal:

« L'heure est critique, à l'épidémie contagieuse vient tout bientôt se joindre pour les travailleurs les tortures de la faim. Le gouvernement nous a accablés à une lugubre situation.

« Travailleurs, chambres syndicales, cercles, groupes, nous vous convions, dans l'intérêt du salut public, à nous adresser des délégués, pour que nous puissions prendre ensemble les résolutions qui s'exigent les circonstances.

« La réunion des délégués aura lieu le 12 juillet au soir.

M. Gras protesta contre le titre de conseiller municipal ajouté à sa signature, car il ne veut agir, en cette occasion, que comme simple citoyen.

Eroulement d'une égise
 L'église Saint-Sulpice-Lapointe, à Toulouse, s'est déformée dimanche dernier; l'église se trouvait vide au moment de la catastrophe, une demi-heure auparavant, elle contenait trois cents personnes. Cette église, qui datait du treizième siècle, était un des plus beaux monuments religieux.

Le prochain Consistoire
 Le pape a manifesté l'intention de tenir un Consistoire au mois de septembre prochain.

Condamnation à mort
 La cour d'assises a condamné à mort le nommé Pinelli et à perpétuité le nommé Camborelo, reconnus coupables d'assassinat, près d'Aries, sur un complicité.

Le vol a été mobile du crime; les asté sans avaient enlevé les vêtements et une somme de quatre francs à la victime.

L'exécution de Pinelli aura lieu à Aix.

Le canal de Suez
 Le Standard de ce matin dit que le cabinet anglais se montre disposé à faire bon accueil au projet impliquant la renonciation de l'Angleterre aux intérêts qui pourraient lui revenir sur les accords de 1869, dans l'éventualité où les finances égyptiennes ne seraient pas équilibrées.

L'incendie de Kayes
 Le commandant supérieur à Kayes a télégraphié, en date du 13 juin 1884, 4 h. 45 du soir, la dépêche suivante au gouverneur du Sénégal:

« Les pertes de Kayes dans l'incendie qui a éclaté à Kayes sont évaluées à 122,000 kil. de farine; 12,000 kil. de sucre; 600 kil. de poivre; 800 kil. de miel; 1638 pièces de guinée; 475 pièces de calicot; 859 pièces de rouges.

Le télégramme perdu 13,044 fr.; le service postal et de l'éclairage ont perdu environ 60,000 fr. de matériel, dont 555 fr. en timbres-poste.

Le service du train a perdu en matériel environ 200,000 francs; le service médical 15,000 fr.

La santé du roi de Hollande
 La santé du roi des Pays-Bas inspire de vives inquiétudes à son entourage.

Le souverain vient d'avoir une rechute, de sorte que son retour à La Haye est remis à une date ultérieure au 15 juillet.

LES ÉLECTIONS EN BELGIQUE

La soirée du 5 juillet
 On lit dans le *Courrier de Bruxelles*: Les brailards qui, à deux reprises, étaient venus nous honorer d'un obituaire digne d'étudians en égoïste, en quittant la rue de Ligne, se sont portés vers les bureaux de la *Reforme*, où M. Féron les a harangués et les a invités au calme. De là, ils sont allés vers la place de la Monnaie; des agents les ont sommés de rompre les rangs. Quelques observations étant faites, les agents s'emparant du drapeau et empouillant qu'on manifeste, ont un à un été logés à l'Amigo. *E finit la commedia*.

À ce moment, on peut dire que Bruxelles a été relativement calme, et l'on ne se serait guère aperçu qu'on était en pleine éffervescence cholérique, si des patrouilles de gardes civiques, douze heures à pied et à cheval s'étaient défilées dans les rues, provoquant des rassemblements de curieux et des discussions qu'on eût facilement pu voir.

Une odieuse manœuvre a été faite hier après-midi, en face du Cercle catholique de Bruxelles. Dans le courant de l'après-midi, un charretier, resté inconnu, et que l'on n'a pas recherché, a déversé contre la cloison de l'église Sainte-Gudule un tonneau de briques et de matériaux de construction.

La police a immédiatement empêché que les libéraux, qui s'étaient donnés rendez-vous en face du Cercle — sans doute de connaissance avec ce charretier bien intentionné — ne s'emparassent des briques en question pour en faire des projectiles.

La police a réquisitionné immédiatement un tonneau et la ferme des boues pour l'enlèvement de ces pavés.

A Verviers
 Quand le succès catholique a été approximativement connu, la foule des électeurs qui s'est portée au Cercle catholique a été tellement grande, que la circulation y est devenue absolument impossible.

Il a fallu renoncer à l'idée d'accueillir les nouveaux sénateurs dans la grande salle, et la multitude a savalé, en fols pressés, la place des Récollets. Les cris de triomphe de cet immense concours de monde ont obligé MM. de Biolley et Simonis de venir saluer au balcon le corps électoral, et de ces milliers de poitrines ont part spontanément le chant de la *Brabançonne*.

MM. de Biolley et Simonis ont remercié avec émotion, et quand ce dernier s'est levé: c'est le retour de 1330 que vous savez, un tonnerre d'applaudissements s'est élevé jusqu'aux nues et a été répercuté par tous les échos des environs.

A Gand
 Gand, 9 juillet.
 L'effervescence s'est accentuée hier soir, vers 10 h. 1/2.

Quelques bagarres sanglantes ont eu lieu, notamment au Marché aux Grains.

La foule était immense. On blâmait vigoureusement les excès des libéraux.

Des arrestations ont été opérées. Les manifestations n'ont pu se prolonger plus avant dans la nuit, par suite des excellentes mesures prises par la police.

A Ath
 Ath, 8 heures, soir.
 La libéralerie vient de faire des étourdis. Nos amis, désireux de fêter leur beau triomphe, avaient organisé un cortège.

Une bande de voyous, soudoyés et payés par nos adversaires, a assailli nos amis et mis en pièces un char de triomphe.

La canaille libérale a ensuite saccagé le local du Cercle catholique.

A Charleroi
 Charleroi, 8 h. soir.
 Des agents libéraux insultent les vaincus et provoquent de graves désordres. Dix-sept arrestations sont opérées. La gendarmerie est requise. Le procureur de Roi et le parquet ont été permanents. Une manifestation libérale se prépare. On craint de graves troubles par la nuit. Les gendarmes ont une insolence extraordinaire.

LE CHOLÉRA

A Marseille
 Depuis hier soir, huit heures, jusqu'à ce matin huit heures, il y a eu sept décès cholériques, quatre en ville, deux au Pharo, un dans la banlieue.

Depuis ce matin, huit heures, il y a eu six décès, quatre au Pharo, un en ville, un dans la banlieue. Quatre cas se sont déclarés dans la vieille rue Torte; les malades ont été emportés au Pharo; deux sont morts en route.

Tous les élèves du lycée de Marseille ont été congédiés, sauf ceux qui se préparent aux examens des écoles du gouvernement.

Marseille, 9 juillet, 8 h. soir.
 Depuis ce matin à 9 heures, 8 décès cholériques ont été enregistrés à l'état-civil, ce qui donne un total de 48 depuis hier soir à 8 heures, 6 à l'hôpital et 42 en ville.

5 cholériques sont sortis aujourd'hui de l'hôpital provisoire entièrement guéris; il reste actuellement 48 malades en traitement.

Le docteur Koch est arrivé ce matin à Marseille, venant de Toulon.

Il a été reçu en gare par le docteur Méfrazas, président de la commission sanitaire municipale.

Il s'est visité ensemble l'hôpital du Pharo. M. Koch est satisfait de l'installation de l'établissement improvisé.

La maison Zaffiro et Zaffir a adressé aujourd'hui au ministre une somme de 40,000 fr. pour la future souscription publique.

La commission sanitaire municipale a décidé d'interdire la vente de boissons glacées sur la voie publique; elle a interdit également les bals, fêtes publiques, pendant toute la durée de l'épidémie, et a prescrit une inspection minutieuse des halles, marchés et boucheries.

Des bureaux de secours, présidés par des conseillers municipaux, un médecin et un pharmacien, sont en permanence dans chaque quartier.

Le mouvement des voyageurs, par voie ferrée, a été, depuis hier, de 2 h. après-midi aujourd'hui à la même heure, de 2,030, dont 86 pour Paris et 1,062 pour les gares situées au-delà d'Avignon.

A Toulon
 Toulon, 9 juillet, 6 h. soir.
 M. Daumas, député, est parti pour Paris. On signale cinq décès cholériques depuis ce matin à dix heures.

Voici la situation dans les hôpitaux: Hôpital civil; 5 entrés, 14 malades en traitement.

Hôpital maritime, 1 entré, 48 malades en traitement.

Hôpital Saint-Mandrier, 41 entrés, 413 malades en traitement.

On constate ici une légère amélioration. L'état sanitaire du département est excellent.

A Aix
 Aix, 9 juillet, 6 h. 37 soir.
 Aucun cas cholérique nouveau n'est survenu. Pas un seul malade signalé depuis hier.

A Grenoble
 Grenoble, 9 juillet.
 Une dame, arrivée de Toulon à Coubleville, près Volon, a succombé hier à une attaque de diarrhée cholérique.

Le maire a pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher la contagion.

A Constance
 Constance, 9 juillet.
 La nouvelle, d'après laquelle il y aurait eu ici un décès causé par le choléra et plusieurs autres cas de cette maladie, est absolument dénuée de

fondement. Ce bruit provient de ce qu'un enfant de deux ans est mort d'une dysenterie accompagnée de vomissements, dans une localité voisine (Krenzingen, en Suisse). Ces renseignements sont le résultat d'un examen médical.

Les précautions en Tunisie
 Tunis, 9 juillet.
 Le conseil sanitaire, réuni hier, a, sur le rapport du médecin en chef de la division d'occupation, pris les décisions suivantes:

1° Les marchandises venant de Marseille et de Toul